

L'Ardhis au temps du Covid

Au pôle Asile

Dès le début du premier confinement, le pôle Asile :

- a diffusé les **consignes sanitaires** dans les groupes WhatsApp et sur son site Internet ;
- s'est efforcé de **rassurer**, de **débunker** ;
- a suivi et diffusé l'**actualité et les modalités d'accueil des préfectures, de l'Ofpra et de la CNDA** dans les groupes WhatsApp et sur son site Internet ;
- a veillé à ce que bénévoles et usager·e·s de l'association ne soient pas inutilement exposé·e·s aux **risques sanitaires** ;
- a réorganisé de fond en comble l'**accueil** des nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile (DA) ;
- a organisé un **fonds de solidarité** pour les DA les plus fragilisé·e·s par la crise, grâce à l'argent spécialement récolté par de bienveillant·e·s donateur·trice·s – qu'il·elle·s soient ici encore remercié·e·s ;
- s'est dotée dès qu'elle l'a pu en **masques, gel hydroalcoolique** et **plexiglas**.

Au pôle Couples

Le pôle Couples a repris ses réunions mensuelles dès mai 2020, d'abord en visioconférence, puis dans un **format hybride** avec des accueils dans les locaux et du conseil à distance. Dans ces conditions, les bénévoles du pôle Couples ont dû faire face :

- aux difficultés et **limites propres à la visioconférence** (problèmes techniques, fatigues, incompréhension...)
- à des difficultés accrues de **mise en confiance** ;
- au désarroi face à des couples séparés par la **fermeture des frontières** ;
- à un **accès beaucoup plus difficile** aux services municipaux et préfectoraux.

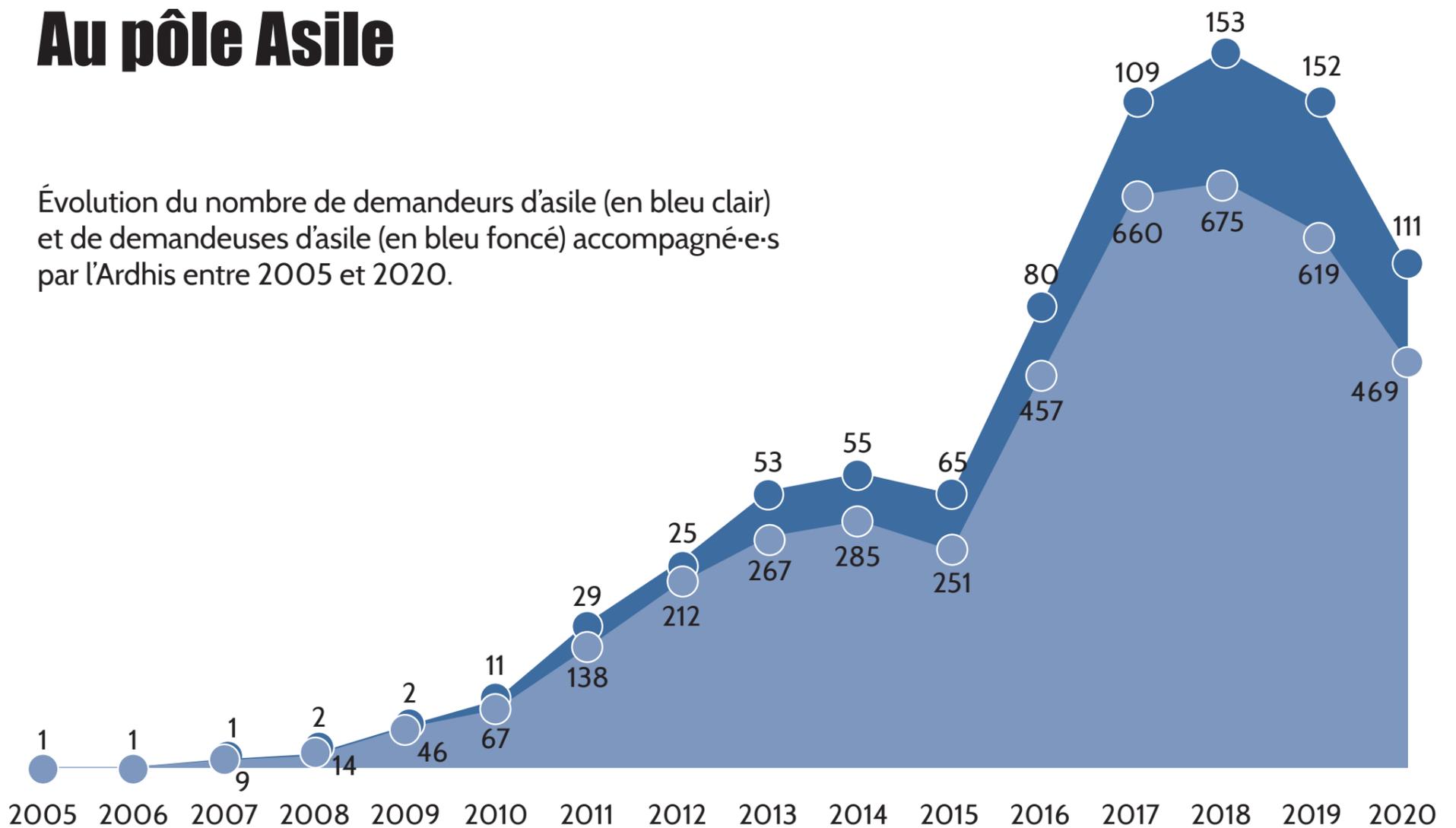
Des activités largement perturbées

- **Les promenades, visites, activités culturelles et festives** : plus aucune sortie en groupe n'a pu avoir lieu depuis février 2020. L'atelier de voguing proposé par l'association Saint-Denis ville au cœur a dû très vite être interrompu. Une soirée à la Station a tout de même pu être organisée en mars 2020, ainsi qu'un goûter en plein air à destination des lesbiennes, bies et femmes trans en juillet.
- **Les cours de français et l'atelier de théâtre** ont été interrompus. Des cours de français en ligne ont toutefois pu redémarrer à partir d'octobre 2020.
- **Les activités sportives** menées en partenariat avec le Cercle du marais (ateliers de natation et de musculation) ont été totalement suspendues en mars 2020. L'équipe de foot n'a pas hésité à reprendre l'entraînement dès qu'elle en a eu l'autorisation administrative.
- **Une seule collecte et distribution de vêtements** a pu être organisée depuis janvier 2020 au Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France.

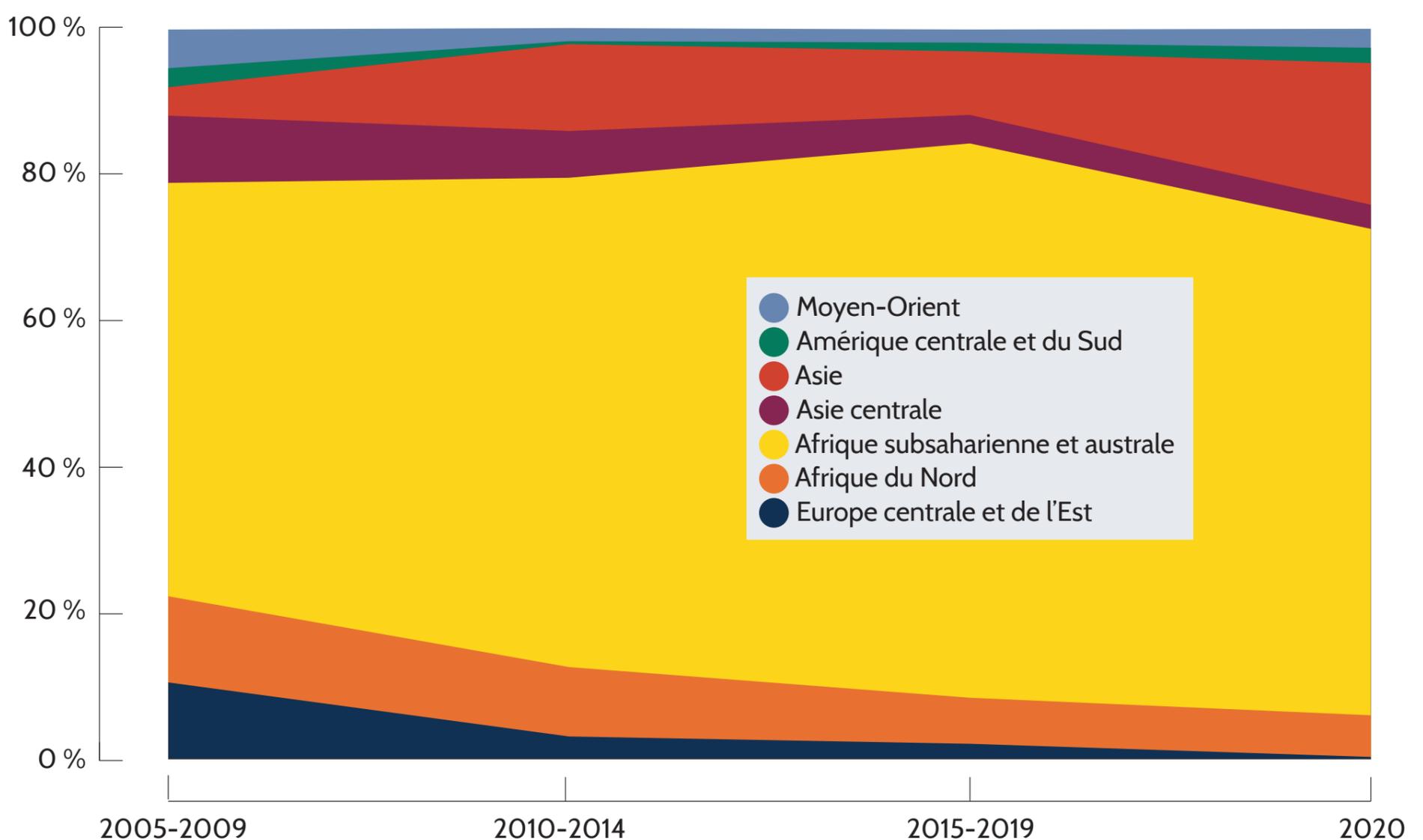
L'accompagnement

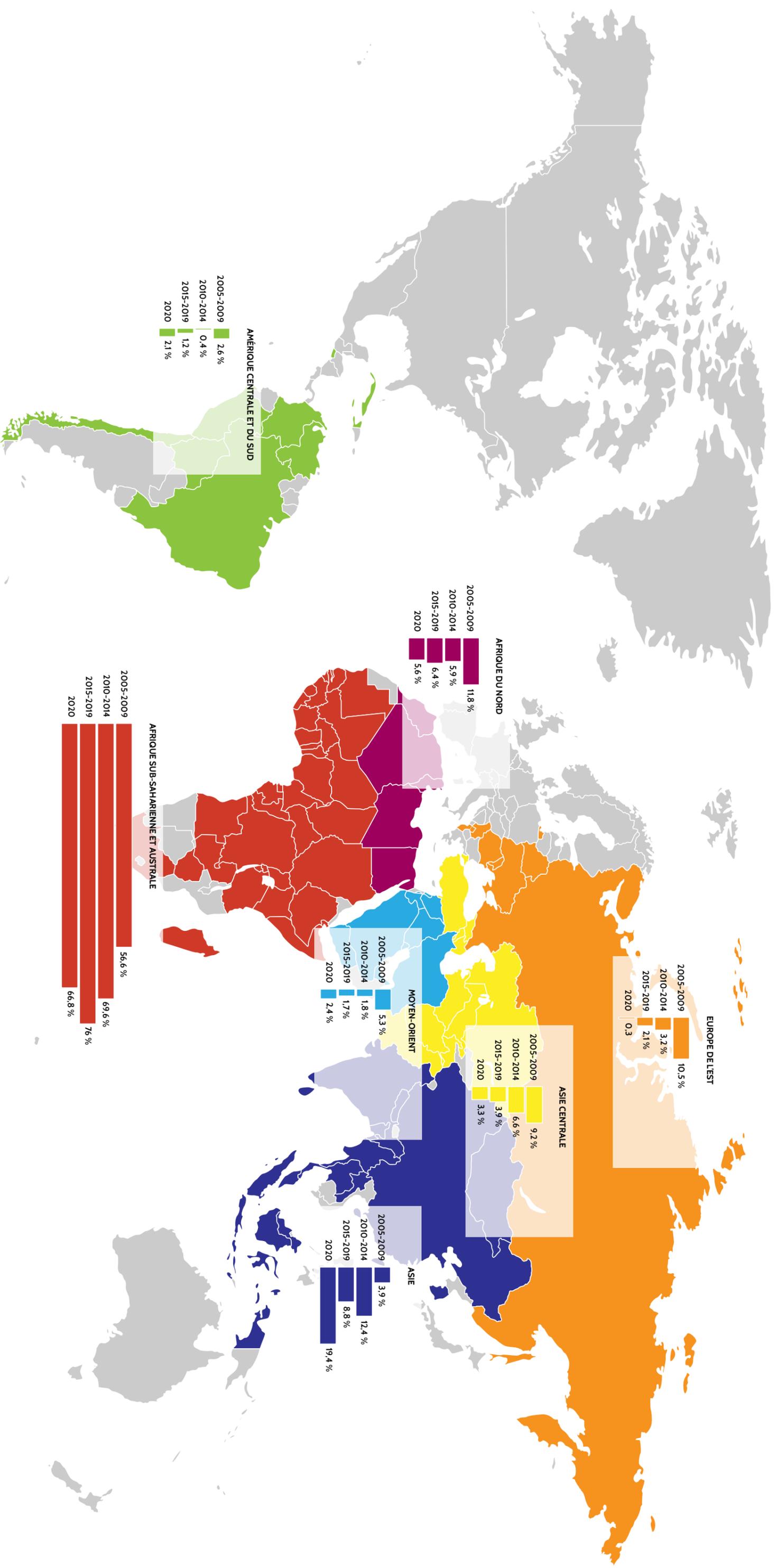
Au pôle Asile

Évolution du nombre de demandeurs d'asile (en bleu clair) et de demandeuses d'asile (en bleu foncé) accompagné-e-s par l'Ardhis entre 2005 et 2020.

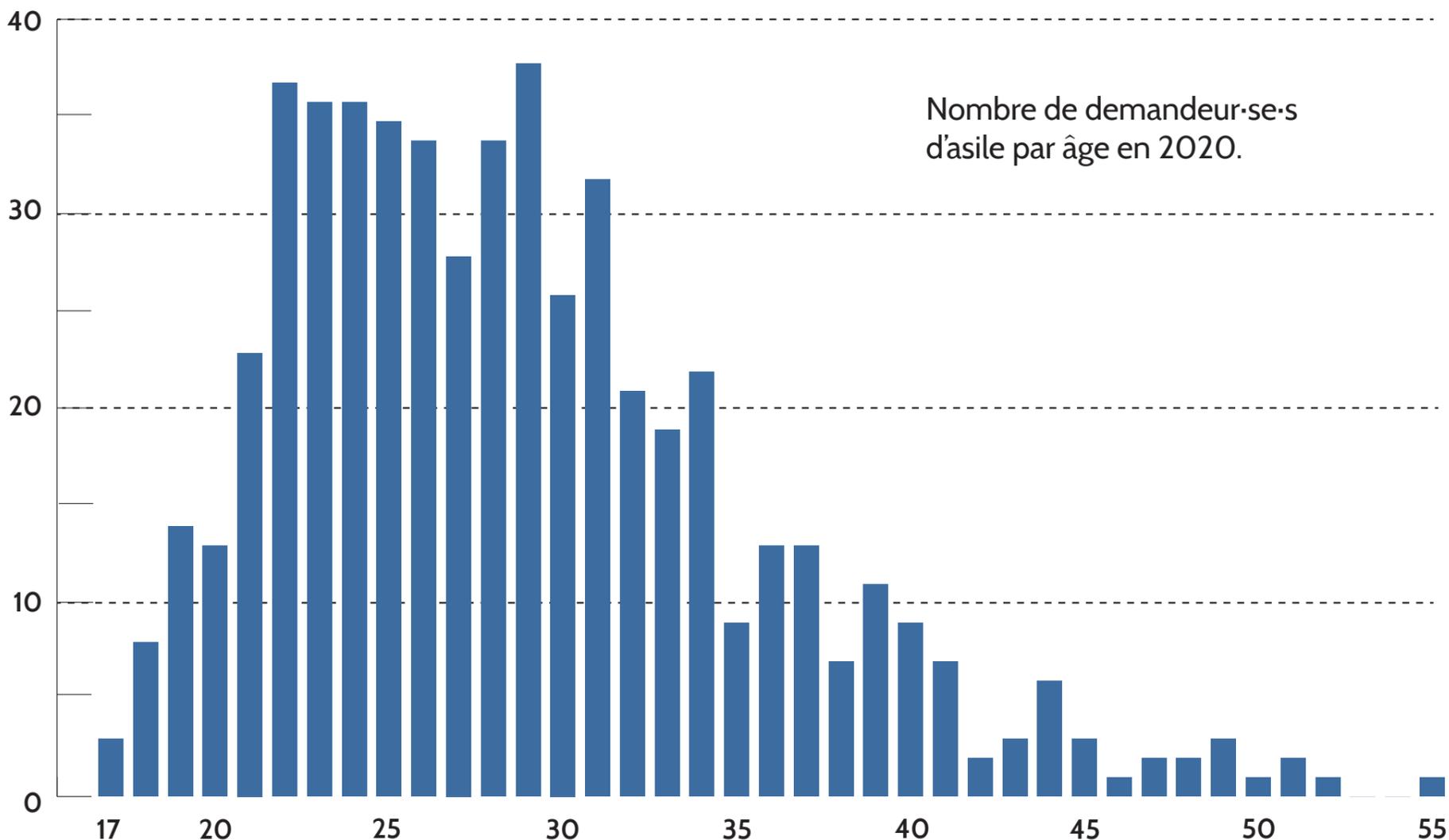


Évolution du poids de chaque aire géographique d'origine des demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s.

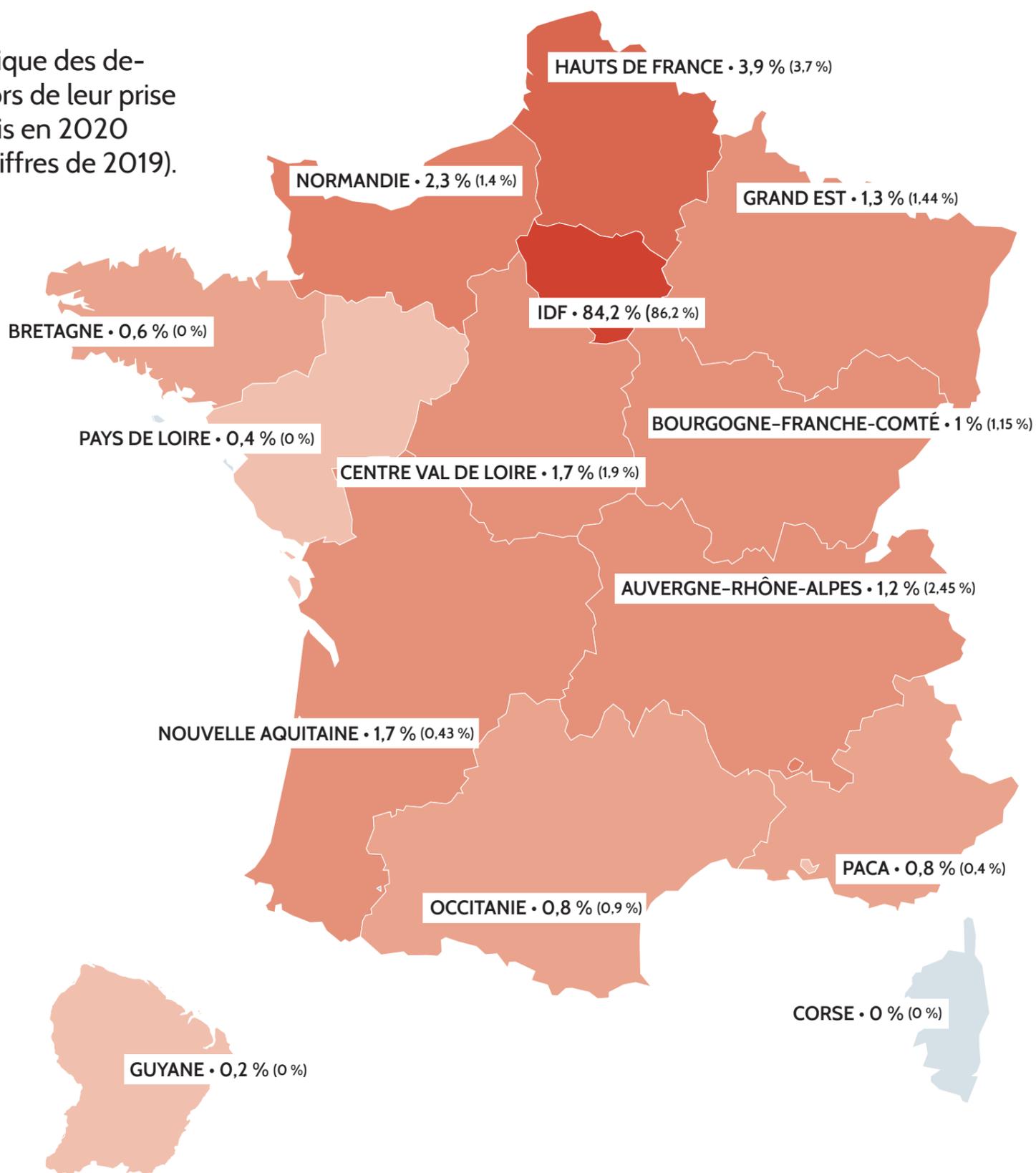




Évolution du poids des aires géographiques dans la demande d'asile de 2005 à 2020.



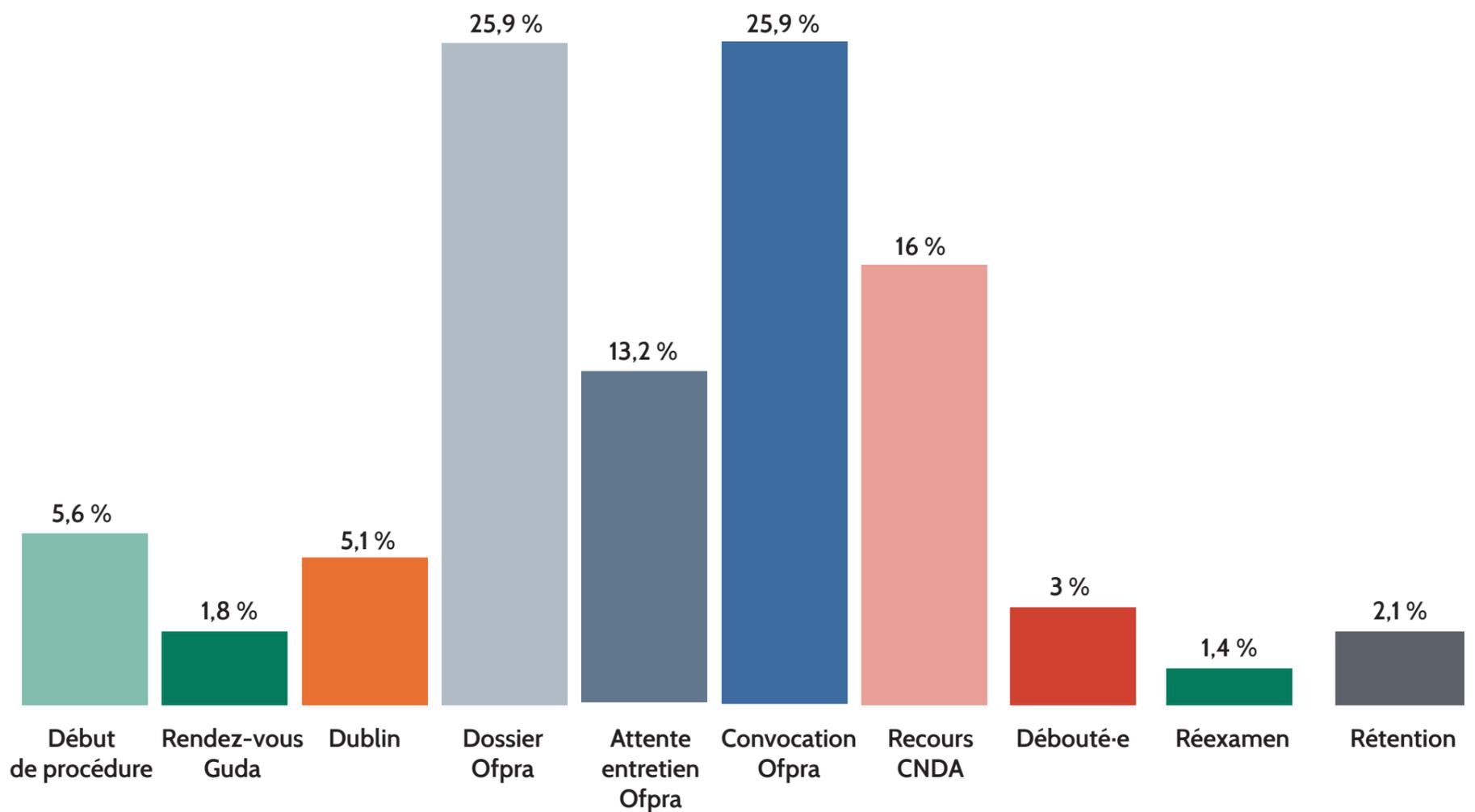
Localisation géographique des demandeur-se-s d'asile lors de leur prise de contact avec l'Ardhis en 2020 (entre parenthèses, chiffres de 2019).



Vingt premiers pays d'où ont été originaires les demandeuses d'asile sur la période 2005-2020 et en 2020.

Rang	2005-2020			Femmes en 2020		
	Pays	Total	Pourcent.	Pays	Total	Pourcent.
1	Sénégal	127	15,3 %	RDC	23	22,2 %
2	RDC	107	12,9 %	Sénégal	18	14,2 %
3	Nigeria	74	8,9 %	Côte d'Ivoire	8	21,3 %
4	Côte d'Ivoire	72	8,7 %	Nigeria	7	16,7 %
5	Cameroun	56	6,7 %	Cameroun	6	7,4 %
6	Mauritanie	51	6,1 %	Congo-Brazzaville	6	5,6 %
7	Guinée Conakry	44	5,3 %	Mali	5	4,6 %
8	Mali	40	4,8 %	Guinée Conakry	3	2,8 %
9	Ouganda	36	4,3 %	Algérie	2	1,9 %
10	Kenya	24	2,9 %	Angola	2	1,9 %
11	Sierra Leone	24	2,9 %	Bangladesh	2	1,9 %
12	Algérie	20	2,4 %	Brésil	2	1,9 %
13	Russie	14	1,7 %	Égypte	2	1,9 %
14	Congo-Brazzaville	13	1,6 %	Gabon	2	1,9 %
15	Maroc	12	1,4 %	Mauritanie	2	1,9 %
16	Bangladesh	9	1,1 %	Sierra Leone	2	1,9 %
17	Gabon	9	1,1 %	Syrie	2	1,9 %
18	Tunisie	9	1,1 %	Tunisie	2	1,9 %
19	Géorgie	8	1 %	Venezuela	2	1,9 %
20	Arménie	7	0,8 %			

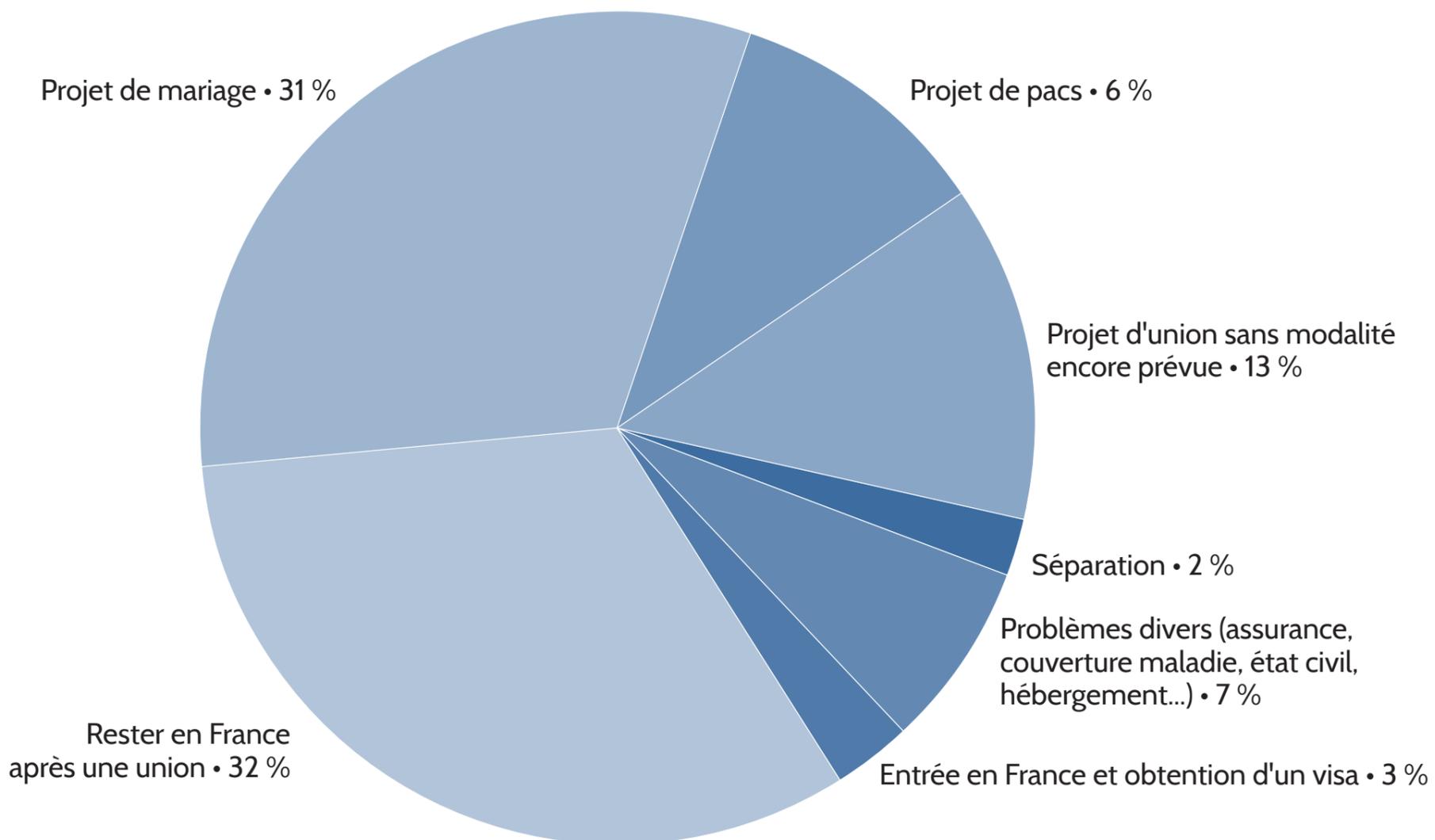
Situation administrative des demandeur-se-s d'asile lors du démarrage de leur accompagnement par l'Ardhis.



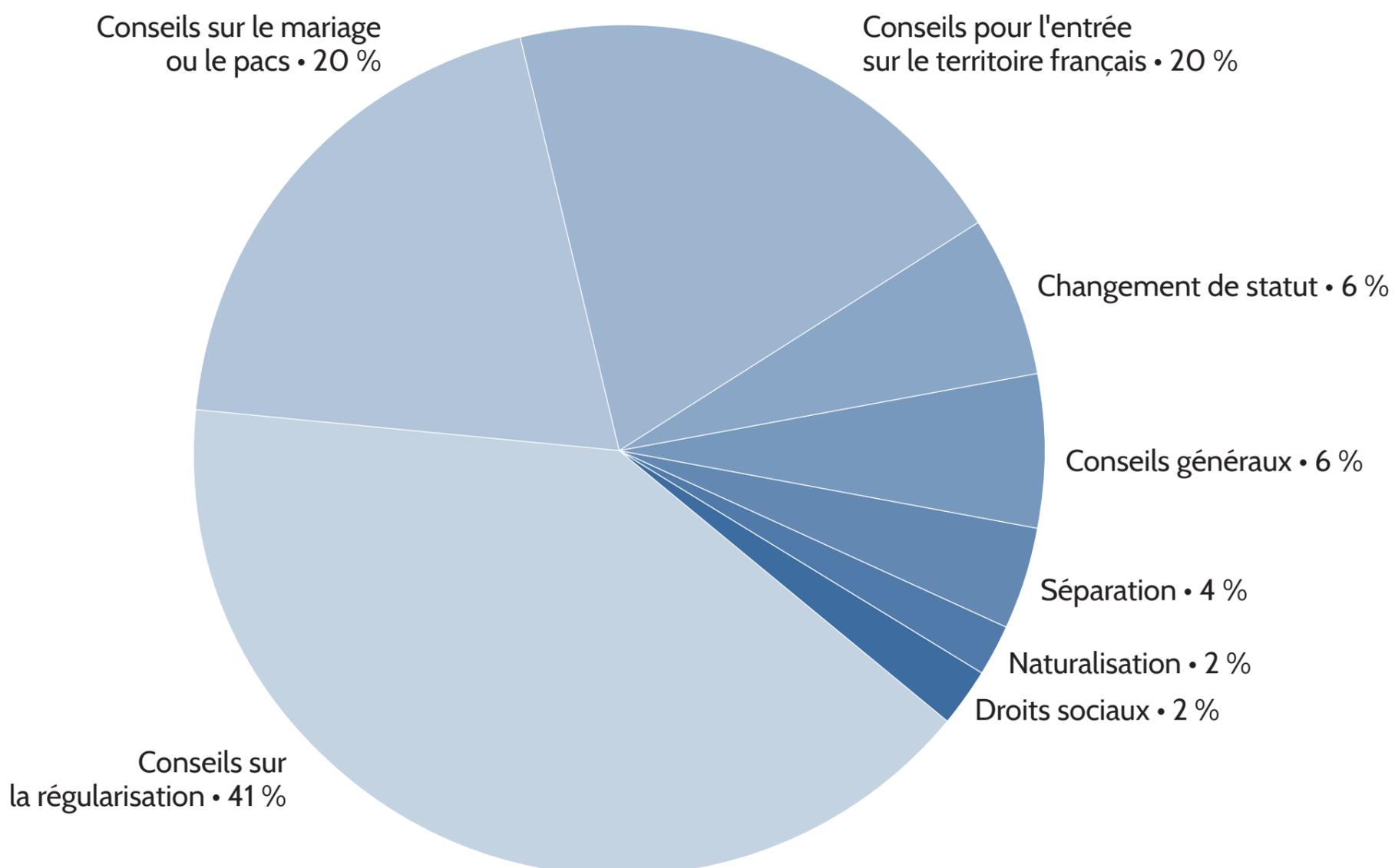
Au pôle Couples

- Jusqu'en 2020, les bénévoles du pôle Couples de l'Ardhis accompagnaient chaque année près de **200 personnes lors des permanences mensuelles**.
- En 2020, seuls **55 couples ont été reçus en permanence** (contre 90 en 2019), soit une baisse de près de 33 %.
- **166 personnes ont contacté le pôle Couples par mail ou téléphone** (79 % ont envoyé un mail et 21 % ont laissé un message sur le répondeur pour être recontactées).
- Le contact dématérialisé a rendu **l'accueil à distance plus chronophage**.

Motifs de la demande des couples formulés hors des permanences.

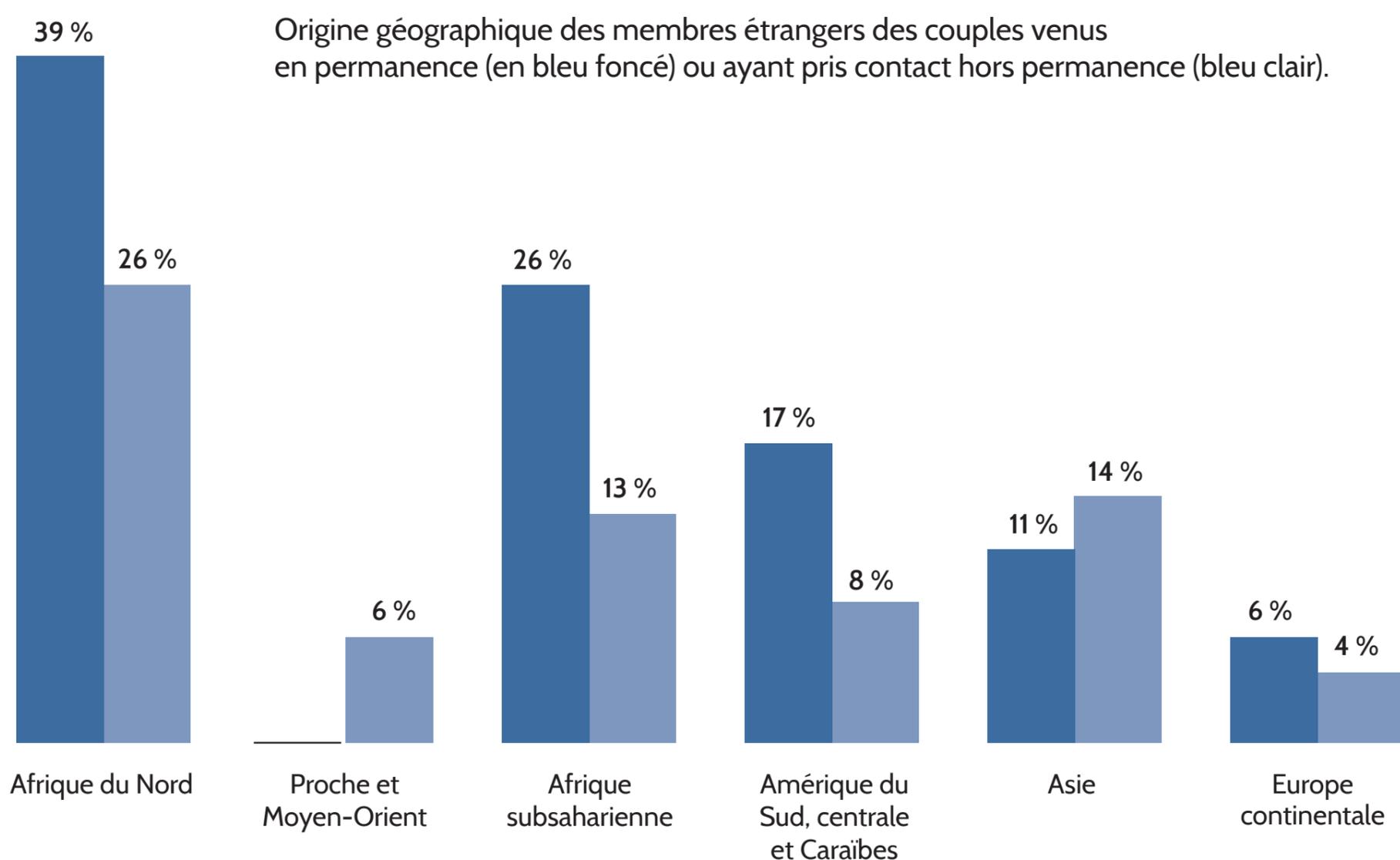


Motifs de la demande des couples formulés lors des permanences.



■ **Les couples d'hommes accueillis restent plus nombreux (82 %) que les couples de femmes (18 %) lors des permanences.** En dehors des permanences, 27 % des mails ou des appels concernaient un couple lesbien, 64 % concernaient un couple gay, 3 % un couple de sexe différent (une personne cis avec une personne trans, généralement), 3 % une femme célibataire, 3 % un homme célibataire.

■ **La proportion de femmes accueillies à distance est bien plus importante que lors des permanences.**



Accompagnement social

Une situation déplorable

- Les DA **ne peuvent travailler** pendant les six premiers mois.
- Une très **faible allocation** – que tou·te·s ne perçoivent d'ailleurs pas – versée tardivement.
- **Pas de retrait** en liquide.
- Plus de la moitié des DA ne sont **pas hébergé·e·s** et les structures d'hébergement sont souvent très détériorées, voire insalubres.
- Une **attente de trois mois** pour une protection maladie

Un accompagnement social par l'Ardhis nécessaire

- **Complémentarité avec les Spada** souvent débordées.
- **Aide au transport** : l'Ardhis prend en charge le financement de billets de train, d'abonnements RATP ou de tickets de transport.
- **Déclaration d'impôts** : une permanence pour la déclaration des impôts a été organisée le 13 mai 2021 par deux bénévoles.
- **Partenariat avec la Mairie de Paris et Adoma** pour mettre à disposition dix nouveaux logements par an avec un maximum de vingt logements.
- **Partenariat avec Basiliade** pour l'intervention d'une assistante sociale une demi-journée par semaine.
- **Accompagnement santé** : mise en relation avec des médecins, des dispositifs de soins psychiques et des spécialistes MST / IST.

Structuration d'une offre de formation

- De novembre 2020 à mars 2021, **l'association a recruté une chargée d'ingénierie pédagogique** pour structurer une offre de formation.
- **Publics ciblés** : intervenant·e·s sociales·aux, associations LGBTI+ en région, associations en droit des étrangers, avocat·e·s, interprètes, agent·e·s municipaux...
- **Un premier test réussi** avec un parcours de formation proposé à des travailleur·se·s sociaux·ales dès mars 2021;
- L'obtention du **label Qualiopi** en avril 2021;

Plaidoyer et visibilité

Un contexte politique et administratif toujours hostile

- **Ofpra** : l'Ardhis sollicite régulièrement la cheffe de file du groupe des référent·e·s vulnérabilités « Orientation sexuelle et identité de genre » sur des cas concrets ou des questions plus générales et regrette que ces échanges ne soient pas plus constructifs.
- **CNDA** : après une première prise de contact initiée par le centre de documentation de la Cour, le dialogue avec la CNDA s'est refermé suite à plusieurs décisions hostiles au droit d'asile des personnes LGBTQI+.
- **CNDA** : plusieurs formations de jugement ont refusé la protection à des ressortissant·e·s albanais·es et algérien·ne·s dont l'orientation sexuelle avait pourtant été établie.
- **CNDA** : multiplication des rejets des recours de personnes LGBTI par ordonnance, c'est-à-dire sans audience et sans entendre la personne sur son histoire, sans doute dû à la volonté d'accélérer les procédures et de « faire du chiffre ».
- **Ofii, accueil et hébergement** : rencontre avec le directeur général et le secrétaire général le 17 mars 2021.

Frontières et pandémie

Dès le début de la crise sanitaire en France, mise en place des mesures de restrictions de déplacement et de voyage. L'été 2020, une campagne sur les réseaux sociaux a été menée pour obtenir que les couples séparés par l'épidémie de Covid et par les restrictions de circulation puissent se voir (#LovelsNotTourism).

Un périmètre d'action toujours plus large

■ **Rétention et expulsions** : Une petite dizaine de personnes ont été accompagnées par trois bénévoles dans leur demande d'asile en rétention, en partenariat avec les associations présentes en rétention.

■ **Actions juridiques et contentieux** : L'Ardhis s'engage dans des recours contentieux aux côtés des associations de la Coordination française du droit d'asile (CFDA) :

- recours contre la nouvelle condition de résidence de 3 mois avant l'accès à la couverture médicale universelle ;
- recours contre les audiences à la CNDA à juge unique et en visio,
- recours contentieux de plusieurs associations contre la liste des pays d'origine dits « sûrs ».

■ **Alliances avec des organisations amies** : membre du CA du Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France, du collectif Asile en Île-de-France, de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), du collectif Exils LGBTI, des États généraux des migrations (EGM), du réseau européen European Network for Binational-Bicultural couples & families.

Réseaux sociaux et outil de mailing

Le compte Twitter (@Ardhis_LGBT) compte 2206 abonné·es au 8 juin 2021, le compte Facebook 4026 en juin 2020, le compte Instagram 734 abonné·e·s.

Événements

■ **Annulation** de la Marche des fiertés 2020, de Solidays, du Printemps des associations 2020)

- **Des actions maintenues** : Rentrée des associations (septembre 2020), rassemblement contre la biphobie et panphobie (septembre 2020), IV des sans-papiers (novembre 2020, marche de la visibilité lesbienne (avril 2021), marche des fiertés (juin 2021).
- **Des événements virtuels** : table ronde sur la santé des personnes LGBTI avec Ankh (novembre 2020), table ronde sur la situation des personnes LGBTI pendant l'épidémie (novembre 2020), débat à propos des réfugié·es LGBTQI+ (avril 2021).
- **Une campagne sur Facebook sur la liste des pays considérés comme sûrs.**
- **Un témoignage** dans le podcast « Félix, love me not » sur le parcours migratoire d'un jeune homme arménien, dont le pays est sur la liste des pays d'origine dits « sûrs ».
- L'Ardhis, **membre du jury du Prix international de la ville de Paris** pour les droits des personnes LGBTQI+ (mai 2021).

Revendications (extraits)

Mesures nécessaires à une prise en compte effective et juste des demandes de protection des personnes LGBTI+

- Disparition de la notion de « pays d'origine sûr » et des mesures d'accélération de la procédure.
- Fin des mesures d'enfermement et des demandes d'asile en rétention.
- Suppression de la procédure Dublin III de façon à permettre à tout demandeur et à toute demandeuse d'asile de mener la procédure dans le pays de leur choix.
- Usage à tous les stades de la procédure du genre et du prénom indiqués par la personne elle-même.
- Formation de tou·te·s les intervenant·e·s dans la procédure.
- Prolongation du délai du dépôt de dossier Ofpra de 21 à 42 jours (six semaines à partir du retrait du dossier vierge).
- Possibilité d'avoir recours gracieusement à des écrivain·e·s public·que·s assermenté·e·s ainsi qu'à des traducteurs et des traductrices formé·e·s aux questions LGBTQI+.
- Fin des entretiens et audiences par visioconférence.
- Garantie d'une durée d'entretien nécessaire à une bonne instruction.
- Arrêt des rejets par ordonnances.
- Contrôle plus strict de la qualité de l'interprétariat des entretiens et des audiences.

- Conditions matérielles permettant un exercice effectif de ses droits
- Versement de l'allocation de demande d'asile au retrait du dossier Ofpra et mise à disposition de l'allocation sur un compte bancaire permettant les retraits, les paiements par carte et sur internet.
- Mise en place effective de la complémentaire santé solidaire (CSS) à l'enregistrement de la demande d'asile.
- Prise en compte par les services sociaux d'urgence de risques spécifiques aux personnes LGBTQI+ et de l'état de santé.
- Possibilité pour les personnes de choisir elles-mêmes leur quartier d'hébergement en cas d'hébergement non mixte.
- Renforcement de la sécurité des personnes LGBTQI+ logées en Cada.
- Autorisation de travailler dès l'introduction d'une demande d'asile.
- Mise en place dans toutes les représentations françaises d'une communication sur la demande d'asile aux craintes de persécutions liées à l'orientation sexuelle et/ou l'expression ou identité de genre.
- Mise en place par les ambassades et les consulats de procédures assurant la confidentialité des demandes de visa pour ce motif.
- Formalisation de la pratique de délivrance de visas humanitaires à titre de demande d'asile aux personnes LGBTQI+.

Mesures nécessaires à l'accueil et au séjour dignes des personnes étrangères LGBTQI+ en couple binational ou étranger

- Traitement non discriminant et uniforme par les consulats et préfectures.

- Accès direct au personnel consulaire français pour le dépôt d'une demande de visa par les membres de couples de même sexe dans les pays aux législations ou pratiques LGBTIphobes.
- Extension de la mise en place de visas de court séjour pour venir se marier en France et uniformisation des dossiers.
- Garantie d'obtention de visas de long séjour à tout·e partenaire pacsé·e avec un·e Français·e.
- Uniformisation des conditions requises à la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- Respect de l'obligation légale de délivrance d'un récépissé lors d'une demande de titre de séjour.
- Suppression de toute mesure de rétention administrative et d'éloignement à l'encontre d'un·e étranger·e LGBTQI+ vivant en France dans une situation de couple binational ou étranger, qu'il s'agisse de concubinage, Pacs ou encore mariage.
- Accès à la carte de résident de 10 ans dès le premier renouvellement d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- Autorisation de travailler dès l'introduction de la première demande de titre de séjour de tout·e partenaire de Français·e ou d'étranger·e durablement installé·e sur le territoire.

Remerciements

La présidente et les administrateur·trice·s remercient l'ensemble des bénévoles qui font vivre l'association : Achille M.; Adam I.; Adrien L.; Amandine L. B.; Amina B.; Antoine S.; Antony C.; Aude L. M.-R.; Barbora V.; Berthe P.; Bertrand S.; Christophe C.; Christophe M.; Christophe R.; Colette L.; Cyriac B.; Daniel S.; Delphine I.; Édouard B.; Emmanuel B.; Éric E.; Éric L.; Ewa M.; Fabien R.; Fanny R.; Fary D.; Florent C.; François G.; Franck P.; Frédéric C.; Hugo A.; Jean-Denis S.; Joséphine S.; Jules D.; Julian M.; Julien B.; Julien L.; Juliette C.; Kader B.; Laura S.; Laurent D.; Laurent F.; Laurent S.; Laurent V.; Lucas M.-B.; Lucile M.; Ludovic R.; Manfred R.; Marc R.; Mariana D.; Marie P.; Marjolaine V.; Maxime B.; Mickaël R. V.; Nicolas A.C.; Pascal H.; Paul R.; Philippe L.; Philippe N.; Robin C.; Romain B.; Sara C.; Sébastien F.; Sophie P.; Stéphane B.; Teddy N.; Terence T.; Thibaut L.; Thierry M.; Thomas O.; Thomas P.; Valerya Viera G.; Vincent B.; Vincent C.; Vincent S.

Nous remercions également nos partenaires et soutiens :

Acceptess-T,

les Amoureux au ban public,

Ankh,

Aremedia et le CeGGID de l'hôpital Fernand-Widal,

Basiliade,

le Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France,

CIGaLes,

les associations membres de la Coordination française du droit d'asile (l'Acat, Amnesty International France, le Centre Primo Levi, la Cimade,

le Comede, le Fasti, le Gisti, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, le Secours catholique Caritas France),

la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah),

les associations membres du collectif Exils LGBTI,

la Fédération des acteurs de la solidarité (antenne Île-de-France),

le Fonds Inkermann,

Kaz'Avenir,

la Mairie de Paris,

la Mairie du Xe arrondissement,

le Point Éphémère,

Rainbow Railroad.

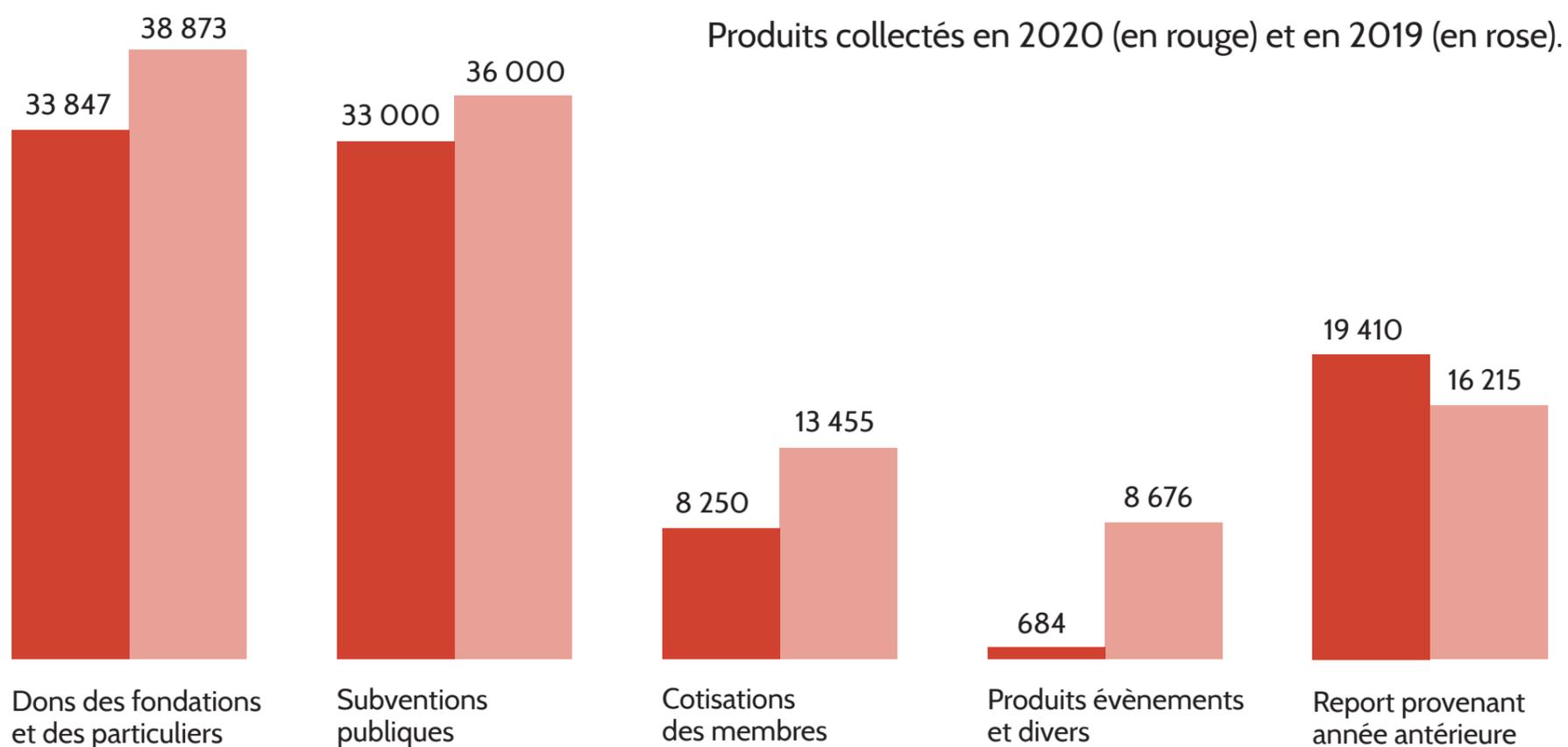
Bilan financier

- Une année 2019 exceptionnelle, puis en 2020 un retrait de près de 16 % du budget disponible qui passe à 95 191 euros.
- En 2020, un excédent de 3 638 euros.
- Une gestion maîtrisée et équilibrée des finances de l'Ardhis.

Faits marquants en 2020

- Suspension des réunions mensuelles.
- Diminution du nombre d'entretiens en lien avec les reports de l'Ofpra et de la CNDA.
- Absence d'évènements ou d'activités à quelques exceptions près.
- Aide alimentaire financée par le Fonds Inkermann et les dons.
- Allègement des loyers de la rue Chevreau par Paris-Habitat.
- Signature d'un bail d'occupation au 18 rue Henri Chevreau et transfert du siège social.
- Investissement dans des travaux d'aménagement et d'adaptation du local au 18 rue Henri Chevreau, financés sur fonds propres, mais aussi grâce aux aides de partenaires et à un emprunt bancaire.
- Lancement d'une offre de formation modulaire avec recrutement en CDD d'une ingénieure pédagogique.

Produits d'exploitation



Avenir et indépendance de l'association

Origine des financements

